



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Établissement public
du Marais poitevin

Invitation PRESSE

Orléans, le 11 décembre 2015

Signature de deux contrats territoriaux pour les milieux aquatiques du Marais poitevin

Olivier RAYNARD, directeur de la délégation Poitou-Limousin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et Johann LEIBREICH, directeur de l'Établissement public du Marais poitevin, signeront le 14 décembre 2015 le contrat territorial milieux aquatiques cadre du Marais poitevin ainsi que le contrat territorial Marais poitevin-Nord Aunis avec Patrick BLANCHARD, président du syndicat mixte de coordination hydraulique du Nord Aunis.

Le contrat territorial milieux aquatiques cadre du Marais poitevin définit un cadre commun pour la mise en œuvre des contrats territoriaux milieux aquatiques opérationnels du Marais poitevin pour la période 2015-2019.

Les objectifs de ce contrat sont :

- fixer des orientations communes : démarches, suivis des actions, évaluation
- mettre en œuvre des actions transversales à l'échelle du Marais poitevin : observatoires, systèmes d'information sur l'eau du Marais poitevin, animations et opérations foncières
- valoriser l'échange des pratiques et l'information mutuelle.

Le contrat rappelle les conditions de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour les actions menées par l'Établissement public du Marais poitevin et les maîtres d'ouvrage associés afin d'assurer une cohérence de mise en œuvre, tout en maintenant une gestion opérationnelle la plus souple possible.

Le contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin-Nord Aunis est l'un des 4 contrats opérationnels développés sur le territoire du Marais poitevin.

À travers des études, des travaux de restauration de la continuité des cours d'eau, d'entretien des canaux et de lutte contre les plantes invasives il vise à restaurer les fonctionnalités hydrologique, biologique, économique et paysagère du territoire.

La signature de ces contrats se déroulera le :

lundi 14 décembre 2015 à partir de 9h30 à,

Établissement public du Marais poitevin, 1 rue de Richelieu, 85 400 LUÇON

Merci de confirmer votre participation auprès de l'EPMP au 02 51 56 56 20

Contacts techniques :

EPMP : Johann Leibreich, johann.leibreich@epmp-marais-poitevin.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Olivier Raynard olivier.raynard@eau-loire-bretagne.fr

Contacts presse :

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Paule Opériol, paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr